



NON A LA LOI DU TRAVAIL

EL-KHOMRY !

NON A LA REGRESSION

SOCIALE !



Dans un contexte d'agression, de la part du Gouvernement français actuel, des acquis sociaux des travailleurs, signez avec la **CGT'EDUCACTION MAYOTTE la pétition en ligne, qui a déjà recueilli un demi-million de signatures.**

Cette pétition s'oppose à la félonie d'un État de gauche, qui a le projet de faire remonter le droit du travail au 19^{ème} siècle, en permettant :

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.

☞ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.

☞ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail.

☞ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos.

☞ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu.

- ☞ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine.
- ☞ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).
- ☞ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- ☞ Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ☞ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- ☞ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- ☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Salarié-e-s du PUBLIC, Salarié-e-s DU PRIVE ou non: cette réforme nous concerne toutes et tous !

Interpellez la ministre du travail et demandez-lui de renoncer à ce projet.

1. Signez la pétition
2. Interpellez la ministre sur <http://loitravail.lol>
3. Likez la page Facebook de la mobilisation

[Signez la pétition et RDV sur http://loitravail.lol](http://loitravail.lol)